

COMMUNIQUE DE PRESSE

Orléans, le 20 octobre 2020

Débits de la Loire et de l'Allier : levée du niveau d'alerte

Le Préfet coordonnateur de bassin a abrogé l'arrêté du 21 septembre 2020 impliquant l'adoption de mesures de restrictions d'usage de l'eau. La levée effective de ces mesures relève toutefois des arrêtés des préfets de département, qui peuvent, selon les conditions hydrologiques locales, maintenir ou adopter des mesures de restriction.

Les deux dernières semaines ont été très humides. La pluviométrie a été trois fois plus importante que la moyenne pour cette saison. Cela a entraîné une hausse du débit de la Loire et de certains de ses affluents, ainsi que le remplissage de la retenue de Villerest à un niveau normal pour la saison.

Le niveau actuel des retenues de Naussac et Villerest, au vu de la situation hydrologique et des résultats de modélisation, permet donc d'envisager de soutenir le débit de la Loire à Gien jusqu'à la fin de l'étiage au-delà des 45m³/s fixés le 16 septembre dernier. Le comité de gestion de Naussac et Villerest et des étiages sévères (CGRNVES) a donc décidé le 7 octobre 2020 de porter à 50 m³/s l'objectif de soutien d'étiage de la Loire à Gien.

Pour rappel, le déficit de pluviométrie enregistré depuis septembre 2019 sur l'amont du bassin de la Loire et de l'Allier, cumulé aux épisodes successifs de temps sec et de forte chaleur, durant le mois de juillet avait occasionné une forte baisse des débits

Florence KLEIBER

DREAL Centre – Val de Loire

Colette THEAS-DUHAMEL
Préfecture

Tél.: 02.38.81.40.35 Mél: colette.theas-duhamel@loiret.gouv.fr naturels de la Loire et de l'Allier. Cette situation avait conduit le CGRNVE à abaisser successivement l'objectif de soutien du débit de la Loire à Gien à 48 m³/s le 8 septembre 2020 puis 45m³/s le 16 septembre 2020.

Le préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne avait en conséquence, pris un arrêté le 21 septembre dernier, pour définir des mesures coordonnées de restriction des usages de l'eau sur les axes Loire et Allier et leurs nappes d'accompagnement, mesures de niveau « alerte » sur l'ensemble de l'axe Loire et Allier. Cet arrêté est désormais abrogé.

Des informations sur la situation hydrologique du bassin Loire-Bretagne sont disponibles sur le site de la DREAL Centre-Val de Loire :

http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-de-situation-hydrologique-du-bassin-r965.html

Les informations spécifiques aux restrictions d'usages sont disponibles auprès des préfectures de chaque département.

Recueil des actes administratif spécial N°R24-2020-270 publié le 19 octobre 2020 : https://www.prefectures-regions.gouv.fr/centre-val-de-loire/content/download/73538/476302/file/recueil-r24-2020-270%20du%2019%20octobre%202020.pdf

Florence KLEIBER

DREAL Centre – Val de Loire

Colette THEAS-DUHAMEL Préfecture

> Tél.: 02.38.81.40.35 Mél: colette.theas-duhamel@loiret.gouv.fr